Procès-verbal de réunion du Comité National

N° 05-2026/EITI-MDG/CN

L'an deux mille vingt-six, le treize novembre à neuf heures s'est tenue au siège de l'EITI-Madagascar à Ampandrianomby, la réunion du Comité National EITI-Madagascar.

Etaient présents :

Champion ITIE

- Représenté par Monsieur RASAMIMANANA Georges, Secrétaire Général du Ministère des Mines

Collège de l'Administration

- Primature
  - Madame RAMANANTSOA Lynda, Chargée d'Études
  - Madame REHOSEVO Mirella Iarenantsoa, Chargée d'Études
- Direction Générale des Mines : Madame NOMENJANAHARY Harivola
- Direction Générale de l'OMNIS : Monsieur Toavina RANDRIA-MANALINA, Directeur des Systèmes d'Information
- Direction Générale des Impôts : Monsieur RAJOELISON Liva, Directeur de la Législation et du Contentieux Fiscal ;
- Direction Générale des Douanes : Monsieur Christophe RAKOTOMALALA, Directeur de la Législation et de la Valeur
- Représentant du Ministère en charge de la Décentralisation : Madame RAMAROSON Vero, Directeur Général des Réformes Administratives

Collège des Industries Extractives

- Chambre des Mines de Madagascar – Ambatovy: Madame YAMICOLE Ollina;
- Chambre des Mines de Madagascar – VARA Mada: Monsieur ANDRIAMAHEFAPARANY Olivier Donat;
- Association Professionnelle du secteur Pétrolier Amont Madagascar (APPAM) : Madame RATSIMANDRESY Odile ;
- Fédération des Opérateurs Miniers Malagasy : Monsieur RANDRIANATOANDRO Rado ;

Collège de la Société Civile

- Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE) : Monsieur Clément RABENANDRASANA ;
- Ordre des Ingénieurs de Madagascar : RAMANANTOANINA Harinaivo ;
- Association des Ingénieurs des Mines de Madagascar (AIMIMA) : Madame Lalao Manamirindra RABEMIAFARA ;
- Publiez Ce Que Vous Payez – Transparency International : Monsieur Valéry RAMAHERISON ;
- Ordres des Journalistes de Madagascar : Monsieur ANDRIANALIZAH Tolojanahary ;

Secrétariat Exécutif – EITI Madagascar

- Directeur Exécutif : Monsieur Sergio Clerc MARC
- Responsable Suivi-évaluation : Volatiana RAZANADRAKOTO
- Responsable Community Manager et réseaux : Madame E. J HASINJAKA

- Responsable du Système d'Information : Monsieur Tovo RAMAROSON
- Responsable Communication : Madame Noro RAKOTONINDRAINA

Administrateur Indépendant : Cabinets RYZE
- Madame Mino RAFIDIMANANTSOA
- Monsieur Stève ANDRIANTSEHENO
- Monsieur Tojo RANDRIAMIALY
- Monsieur Hajaina RARIVOMANANA

Observateurs :
- *Déléguée du Contrôle Financier :* Madame Fanjanirina ANDRIANARISOA, Inspecteur d'État

Etaient représentés :

- Le Champion ITIE ;
- La Direction Générale des Impôts ;
- La Direction Générale des Mines ;
- La Direction Générale des Douanes ;
- La Chambre des Mines de Madagascar ;
- Association Professionnelle du secteur Pétrolier Amont Madagascar ;

Etaient absents :

- Présidence
- Chambre des Mines de Madagascar – ERG Madagascar
- Coalition des Ingénieurs Géologues de Madagascar
- Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives : Madame RATSIMBA Jannie Nadia ;
- Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable
- Chambre des Mines de Madagascar – BlackEarth Minerals : Madame BOARLAZA Lydia ;
- Publiez Ce Que Vous Payez – Alliance Voahary Gasy : Madame Tsirinarindra Mampionona ANDRIANAIVO ;

La séance a été présidée par Monsieur RASAMIMANANA Georges, Secrétaire Général du Ministère des Mines.

Ordre du jour :

Validation du projet de Rapport ITIE 2024-2025 et questions diverses.

Le quorum ayant été atteint et aucune modification de l'ordre du jour n'ayant été soulevé, la séance pouvait alors se tenir.
Le Secrétaire Général du Ministère des Mines a ouvert la session par les mots de salutations à l'endroit des membres du Comité National (CN).
Le Directeur Exécutif a ensuite tenu à rappeler aux membres du Comité National présents le calendrier relatif à la situation de Madagascar, actuellement placée sous surveillance accrue. Il a précisé que la levée de cette mesure demeure conditionnée à une décision du Conseil d'administration de l'ITIE International, dont la prochaine réunion devrait être fixée à une date postérieure au 20 novembre 2026.
Il a ensuite présenté l'ordre du jour de réunion.

Validation du projet de Rapport ITIE 2024-2025 et questions diverses.

L'Administrateur indépendant Ryze a rappelé les différentes étapes de l'élaboration du rapport, à savoir : le rapport de cadrage portant sur la définition du seuil de matérialité et les dispositifs d'assurance qualité des données ; le projet de rapport renfermant les données collectées et les informations contextuelles recueillies à jour ; et enfin, le projet de rapport final, qui intègre le traitement et la prise en compte des commentaires formulés par le Comité National lors de la séance de présentation du 1er octobre 2026.

À l'issue de la session d'aujourd'hui, plusieurs modifications sont à prendre en compte, portant notamment sur les points suivants :

- Fiabilisation des données et assurance qualité des données ;
- Collecte et rapprochement des transferts infranationaux ;
- Suivi et formulation de nouvelles recommandations ;
- Mise à jour des sections juridiques, institutionnelles et contextuelle ;
- Enrichissement des données financières, économiques et sectorielles ;
- Prise en compte des observations formulées sur le projet de rapport.

L'Administrateur indépendant a également rappelé que le seuil de sélection des sociétés sur les Frais d'Administration Minière est fixé de 5 000 dollars à plus et que les flux financiers retenus sont de 300 000 dollars et plus.
Le périmètre de déclaration couvre ainsi neuf (9) sociétés minières, une (1) société pétrolière et sept (7) régies financières.

Les sociétés retenues se présentent ainsi par ordre de la réconciliation :

- DYNATEC MADAGASCAR S ;A
- ALPHA CIMENT
- QIT MADAGASCAR MINERALS
- AMBATOVY MINERALS SA
- ETABLISSEMENTS GALLOIS SA
- APC MINING SARL
- RED GRANIT MADAGASCAR
- ERG (MADAGASCAR) LTD
- BASE TOLIARA
- MADAGASCAR OIL

L'Administrateur indépendant a également rappelé les règles d'assurance qualité des données :

- La validation des données nécessite la signature de hauts responsables.
- Les informations doivent être certifiées par les commissaires aux comptes ou appuyées sur un canevas audité.
- La certification des données des régies est en cours au niveau de la Cour des Comptes.

L'évolution des indicateurs chiffrés entre 2024 et 2025 fait ressortir les tendances suivantes (Cf.Slides p.8). :

- Les éléments de fiabilisation progressent de 2,69 % en 2024 à 4,55 % en 2025 ;
- Le taux de déclaration des régies passe de 23,96 % en 2024 à 27,70 % en 2025.

Il a ainsi été constaté que, dans l'ensemble, les données présentent un niveau satisfaisant d'exhaustivité et de fiabilité. Toutefois, certaines limites subsistent concernant les données contextuelles, dont la disponibilité demeure insuffisante, celles-ci étant soit partielles, soit inexistantes.

- Données sur l'exploitation de l'or :

Exportation officielle vs UNcomtrade

Production artisanale : les estimations disponibles font état de volumes de production nettement supérieurs à ceux déclarés par les exploitations officielles. Par ailleurs, les statistiques miroirs ne permettent pas de couvrir l'ensemble des flux concernés.

- Transferts infranationaux :
  - Cadre règlementaire rénové
  - Déblocage historique d'Ambatovy
  - Réouverture de l'octroi de permis au niveau du BCMM
  - Encadrement et suivi de l'utilisation des recettes locales

Un décalage entre l'ordonnancement des paiements effectué par le BCMM et leur versement effectif par le Trésor public pourrait expliquer les écarts constatés.
Les écarts relevés se présentent comme suit :
- Exercice 2024 : un écart négatif de 21,05 millions pour l'ITIE et de 1,14 million pour les Régions.
- Exercice 2025 **:** un écart positif de 162,72 millions pour l'ITIE.

Redevances minières : absence de ventilation des données par période ainsi que d'éléments justificatifs permettant d'expliquer les écarts constatés.

Ristournes : concernant les données hors QMM et Ambatovy, les écarts entre les montants calculés pourraient notamment s'expliquer par le versement progressif des fonds par le Trésor public, ainsi que par l'application de deux décrets distincts au titre de l'année 2024.

QMM : les ristournes sont réparties à hauteur de 39 % au profit de la Région Anosy.
- Écart positif : les montants comptabilisés dans les comptes des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) sont supérieurs à ceux figurant dans les états des comptes du Trésor.
- Écart négatif : cet écart pourrait s'expliquer par des retards de comptabilisation au niveau local ou par la non-réception des pièces justificatives par la commune concernée.

- Perspectives financières et projections du rapport
  - Projections du BCMM (FAM):
    La levée du gel des permis miniers constitue un facteur susceptible d'influencer positivement les perspectives financières du secteur ; les prévisions de FAM pour 2026 s'élèvent à 12,5 milliards d'ariary, contre une prévision de 15 milliards d'ariary pour 2027.
  - Projections des opérateurs miniers: prise en compte des perspectives financières communiquées par les opérateurs du secteur.

- Digitalisation et télédéclaration: la digitalisation des procédures et la mise en place de la télédéclaration constituent des axes d'amélioration à prendre en considération dans les projections du rapport.

- Suivi du progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations antérieures :
  - Obtention des attestations des Commissaires aux Comptes pour neuf (9) sociétés sur les dix (10) concernées ;
  - Mise en place d'une plateforme de télédéclaration ;
  - Organisation des ateliers de vulgarisation du Code minier ;
  - Formation des entreprises à l'utilisation de la plateforme RCBE sur la déclaration des BE.

- Nouvelles recommandations :
  - Renforcement du suivi de la télédéclaration : assurer un suivi régulier du fonctionnement de la plateforme de télédéclaration afin d'identifier et de corriger les éventuelles anomalies constatées.
  - Divulgation systématique des données : renforcer la divulgation systématique des informations, notamment des données contextuelles exigées par la Norme ITIE. À cet effet, il serait pertinent d'établir une cartographie des informations à communiquer ou d'élaborer un calendrier de partage des données, afin de garantir leur exhaustivité et leur fiabilité. Cette démarche permettrait également d'anticiper les contraintes liées aux délais impartis au Consultant pour l'élaboration du rapport.

Par ailleurs, Ryze a sollicité la transmission, par les membres du CN, des informations communiquées tardivement et nécessitant un travail conséquent de traitement et d'intégration dans le rapport.

À la suite de la présentation de l'Administrateur indépendant, le DE a souhaité obtenir des éclaircissements sur la possibilité de procéder à une mise à jour du rapport, dans l'éventualité où des erreurs seraient relevées ou des commentaires omis après sa présentation publique.

Par ailleurs, le SG a souhaité savoir de quelle manière les efforts déployés en matière de transparence, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption, seraient reflétés et mis en évidence dans le rapport.

Monsieur RAMAHERISON a soulevé la possibilité d'intégrer dans le rapport les éléments relatifs au lien entre l'exploitation aurifère et la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) afin de justifier les communications faites par le New York Times et le LBMA.

Cela étant, Madame NOMENJANAHARY a confirmé qu'en 2024, un partenariat a été établi entre le PNUD, la BFM et le MIM dans le cadre d'un projet d'exploitation de l'or responsable, initié à Dabolava, dans la région de Morondava.

En réponse à ces interrogations, le Consultant a précisé que l'ensemble des observations et commentaires formulés lors de l'examen de la première version du projet de rapport avait été pris en compte et intégré dans la version actualisée du document. Il a également indiqué que, dans l'éventualité où de nouvelles informations pertinentes seraient disponibles, celles-ci devraient lui être transmises au plus tard le lundi suivant, afin de permettre leur intégration dans la version finale du rapport.

Par ailleurs, il a indiqué que les questions relatives à la transparence, notamment les éléments y afférents, sont abordées au chapitre 5 du rapport. En outre, le consultant a également souligné que les sources sont inscrites en bas de page.

S'agissant de l'exploitation aurifère, il a rappelé le contexte institutionnel et politique entourant la BFM afin de mettre en perspective les différentes publications médiatiques à ce sujet, notamment celles du New York Times et de la LBMA. Il a également souligné que Madagascar ne s'était pas encore officiellement prononcé sur ce sujet. Par ailleurs, le consultant a souligné que le délai imparti à la collecte des données est désormais dépassé. Toutefois, il reste disposé à intégrer au rapport toute brève contribution écrite portant sur des informations pertinentes.

Monsieur RABENANDRASANA a, dans un premier temps, attiré l'attention sur la contrainte liée au temps, en rappelant qu'il s'agit d'un rapport officiel destiné à être consulter par différentes catégories d'acteurs, chacun étant appelé à assumer la responsabilité des informations qui y sont consignées.
Par ailleurs, il s'est interrogé sur le choix de ne mentionner que la société MOSA dans le rapport, alors que d'autres compagnies pétrolières sont également concernées. Selon lui, cette omission pourrait avoir des répercussions sur la portée et la pertinence globale du rapport.
En outre, concernant les informations contextuelles, il a évoqué la levée du moratoire prévue en 2026. Il a également estimé qu'il serait pertinent d'intégrer au rapport le processus de traitement des 3 000 permis, notamment la procédure de transformation des Permis de Recherche (PR) en Permis d'Exploitation (PE). Il a insisté qu'il s'agissait de l'une des recommandations formulées lors de l'examen du projet de rapport et consignées dans le procès-verbal précédent. Il a aussi proposé d'y insérer les actualités pertinentes afin de lever toute éventuelle ambiguïté.

D'une part, concernant la contrainte temps, l'Administrateur indépendant a rappelé que le calendrier d'élaboration du rapport avait été préalablement approuvé par le Comité national (CN). D'autre part, il a précisé que la question du seuil de matérialité avait déjà fait l'objet d'une réunion du CN, à l'issue de laquelle la décision de retenir uniquement la société MOSA avait été prise. Il a également souligné que le rapport porte à la fois sur le secteur minier et sur le secteur pétrolier amont.

S'agissant du processus de traitement des permis, l'Administrateur indépendant a indiqué que l'étude de préfaisabilité était nécessaire afin de pouvoir documenter cet aspect dans le rapport et vérifier, par la même occasion, le respect des dispositions du Code Minier dans le cadre de l'octroi des Permis d'Exploitation (PE), notamment en ce qui concerne les informations requises, les documents justificatifs et les procédures suivies.

A cet égard, Madame RABEMIAFARA a proposé de consigner les informations recueillies tardivement dans les annexes du rapport.

Par ailleurs, le DE a rappelé que la Norme ITIE prévoit la publication du rapport avant la fin de l'année. Il a souligné que l'année en cours revêt un caractère particulier, compte tenu de la surveillance accrue dont fait l'objet le pays. À cet égard, il a insisté sur l'importance de la publication des contrats, de la divulgation des bénéficiaires effectifs ainsi que de la disponibilité du Rapport ITIE 2024-2025, lesquelles constituent des recommandations majeures formulées par le Secrétariat international lors de sa visite.
Dans cette même perspective, il a réitéré la nécessité de rendre disponible la synthèse du rapport en version malagasy avant sa publication.

Toutefois, il a été suggéré de prendre attache avec le BCMM afin d'obtenir le document relatif à un cas concret de traitement de permis.

Enfin, il s'est enquis de l'existence éventuelle d'un calendrier communiqué par la Cour des comptes concernant la disponibilité des résultats de ses travaux.

Monsieur RABENANDRASANA a exprimé ses préoccupations quant à la certification des données, dans la mesure où le rapport est destiné à être rendu public et à servir de référence pour différentes catégories d'utilisateurs. Il a également suggéré de mettre en évidence la valeur ajoutée de la publication des contrats en matière de renforcement de la transparence.

Le consultant a précisé que la publication des contrats et des informations relatives aux bénéficiaires effectifs (BE) sera effectuée sur le site de l'ITIE. Il a toutefois indiqué que les données figurant dans le rapport restent tributaires de la disponibilité des résultats de la Cour des comptes.

Le SG a confirmé que l'octroi d'un permis minier se fait par voie d'arrêté et il a assuré par la même occasion de la véracité des informations relatives aux frais d'administrations venant du BCMM.

Monsieur RAMAHERISON a recommandé de présenter les informations omises de manière concise, sous forme de schémas ou d'esquisses, plutôt que de recourir à de longs développements rédactionnels.

Par ailleurs, plusieurs interrogations ont été soulevées concernant le processus de validation du rapport final, notamment quant à l'opportunité de sa présentation préalable à la réunion du Conseil d'administration (CA). Il a ainsi été suggéré de solliciter l'avis de Monsieur PAYE à ce sujet.

Résolutions

À l'issue des délibérations, le projet de rapport ITIE a été approuvé à l'unanimité, sous réserve que le Secrétariat exécutif recueille les informations complémentaires demandées par les membres du Comité National et les transmette à l'Administrateur indépendant afin qu'elles soient prises en compte et intégrées dans la version finale.

Les diapositives de la présentation sont annexées au présent procès-verbal.

La séance a été levée à 13 heures.